

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 01 AVRIL 2019**

Délibération : **N° 2019-04- 58**  
 OBJET : **CREDITS ET SUBVENTIONS SCOLAIRES 2019**  
 Nomenclature : **7.5.3**

**En exercice** : 29 membres  
**Présents** : 21  
**Pouvoirs** : 6  
**Absents** : 2  
**Votants** : 27  
  
 Délibération comportant :  
 Annexe : /

Le un avril deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt deux mars deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Hélène JALIN donne pouvoir à Alain BLANCHARD

**Les membres absents** : Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON

**Rapporteur** : Madame Marie-Madeleine REGNIER

Les crédits et subventions scolaires 2019 sont établis selon les effectifs des écoles au 1er octobre 2018 :

	LA CHESNAIE	J. FRAUD	A. VINCENT	STE THERESE (élèves treilliérais)
Nb classes	7	11	12	14
Nb élèves	<b>182</b>	<b>292</b>	<b>316</b>	<b>339</b>
Maternels	182	110		134
Elémentaires		182	300	205
Elèves CM2		32	61	39

Il est proposé d'accorder les crédits et subventions scolaires tels que présentés ci-dessous aux écoles publiques, privée et aux associations concernées dans le cadre des projets d'école, pour l'année 2019.

Accusé de réception en préfecture  
 044-214402091-20190401-2019-04-58-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2019  
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

Dépenses obligatoires	Fournitures scolaires	32.99 € par élève
	Renouvellement manuels	13.18 € par élève élémentaire
	Fournitures bureau	363.93 € par école
	Pharmacie	0.70 € / élève de classe maternelle 0.30 € / élève de classe élémentaire
	Transports	180 € par classe
Dépenses facultatives	Arbre de Noël	4.12 € par élève
	Livres pour CM2	15.47 € par élève CM2
	Classes transplantées avec hébergement (minimum 1 nuit)	7,73 € /nuitée (subvention plafonnée à 2 506 € / école)
	Projet pédagogique : sorties pédagogiques (entrées, intervenants ....)	7,61 € /élève de classe maternelle 5,08 € /élève de classe élémentaire
	Rencontres sportives école Ste Thérèse	500 €
Subventions	Association Euro-école	830 €
	Prévention routière	600 €

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

**- D'ACCORDER les crédits et subventions scolaires tels que présentés ci-dessus, aux écoles publiques, privée et aux associations concernées dans le cadre des projets d'école pour l'année 2019.**

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 01 avril 2019  
Le Maire, Alain ROYER



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20190401-2019-04-58-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2019  
Date de réception préfecture : 03/04/2019